

Angers, le 3 février 2010

Nous vous sollicitons afin de débattre du contenu de l'Assemblée Générale du 14 janvier 2011. Cette rencontre peut être ouverte à tous les Conseillers salariés qui souhaiteraient y participer.

Nous souhaitons, en tout premier lieu, rappeler que le Syndicat CGT a fait connaître très tôt son souhait de voir s'installer une alternance au poste de la Présidence du Conseil des Prud'hommes d'Angers.

- Stéphane DEROUET a eu au moins **trois conversations** sur ce sujet avec Jacques RABUT ;
- des discussions expliquant notre **démarche** ont été tenues par les Conseillers CGT dans les sections où ils siégeaient ;
- nous avons sollicité les Unions Départementales ; celles-ci n'ont pas souhaité nous rencontrer ;
- nous avons demandé la tenue d'une **Assemblée Générale**, elle nous a été refusée.

Nous avons présenté une candidature appuyée par une volonté de défendre notre juridiction et nous avons fait une déclaration, lors de l'Assemblée Générale, **précisant nos différentes propositions**.

Notre déclaration, sans hostilité à l'égard d'une organisation syndicale ou d'une personne, n'a pas remis en cause les actions visant à améliorer le fonctionnement de notre juridiction même si celles-ci ne correspondaient pas obligatoirement à nos souhaits.

Nous avons engagé cette démarche d'une façon démocratique, en toute transparence vis-à-vis des autres organisations syndicales ouvrières.

A contrario, l'approche de l'intersyndicale CFDT, FO, CFTC et CGC visant à sanctionner la CGT ne l'est pas.

Nous avons agi en responsables, issus d'une liste de candidats présentés par un syndicat. Par respect pour les salariés qui nous ont donné leur voix, nous nous devons de défendre une justice du contrat de travail digne de ce nom. Cela passe, aussi, par un acte de candidature aux différentes fonctions au sein du Conseil des Prud'hommes. Ne pas le faire est un déni du pluralisme syndical.

L'élection de la Présidence « salariée », puisqu'aucune organisation syndicale n'est majoritaire, repose sur une entente entre elles. Cette entente a eu lieu au détriment de la CGT (deuxième organisation syndicale du département), cependant nous prenons acte du résultat des urnes.

Que s'est il passé au Conseil des Prud'hommes d'Angers ?

Pourquoi après avoir soutenu que les organisations syndicales n'avaient pas leur place au Conseil des Prud'hommes, sous les applaudissements des conseillers employeurs, a-t-il été présenté une liste syndicale commune en référé sans en avoir au préalable débattu avec les Conseillers Prud'homaux CGT excluant automatiquement notre organisation syndicale ?

Pourquoi, après avoir soutenu qu'il fallait « professionnaliser » les référés, les deux « référistes » CGT (Christine FOURAGE et Stéphane DEROUET) ayant plusieurs années d'exercice et ayant rempli leur mission consciencieusement ont-ils été écartés ?

Pourquoi dans la section industrie, la CGT a-t-elle été écartée ? N'aurait-on pas voulu faire payer à Stéphane DEROUET sa candidature à la Vice-Présidence du Conseil des Prud'hommes d'Angers ?

Il lui a été préféré un candidat à la suppléance qui avait été mis à distance les années précédentes.

Stéphane DEROUET assure depuis près de dix ans des Présidences d'audiences dans sa section en parfaite harmonie avec tous les Conseillers. Sa compétence est reconnue de tous et, pour mémoire, vous lui aviez, vous-même, Monsieur RABUT, demandé d'assurer la Présidence d'une audience en commerce sur un dossier important, celui de Carrefour. Quelle explication peut-on alors donner à son éviction autre qu'un règlement de compte syndical ? Preuve s'il en est que l'étiquette syndicale est au centre des débats et qu'elle ne peut être brandie ou rejetée au gré des arrangements pour conserver la présidence salariée du Conseil des Prud'hommes d'Angers.

Nous tenons donc à en débattre avec vous et vous demandons de bien vouloir nous indiquer à quel moment vous voudrez bien nous recevoir.

PASCAL BOUVIER
Secrétaire Général UD CGT
du Maine-et-Loire

STEPHANE DEROUET
Pour les Conseillers Prud'hommes CGT

- Copie aux Conseillers salariés du Conseil d'Angers

- Copie aux Unions Départementales CFDT, FO, CFTC, CGC de Maine-et-Loire